



Facture annuelle p. 1/9 - Electrabel

Données client

1. Numéro de client
2. Nom et adresse

Données facture

3. Numéro de facture
4. Date d'émission
5. Type de facture
6. Période concernée
7. Détails des composantes du prix de l'énergie
8. Provisions déjà facturées
9. Montant à payer ou remboursé
10. Données pour le paiement
11. Échéance
12. Informations sur les frais de rappel

Données point de fourniture

14. Adresse de fourniture
15. Type d'énergie
16. Code EAN (identification du point de fourniture)

Données fournisseur

27. Données de contact

Données gestionnaire de réseau

28. Données de contact

1 Numéro de client : 2 222 222 222
3 **2** Numéro de facture : 777 777 777 777

Votre code Zoomit : 11111
 Votre identifiant : (www.electrabel.be)0

B-W2-L9 00/BE ZFRBC 5

2 Mme. Marie DUPONT
 CHAUSSEE DE BRUXELLES 00
 1000 BRUXELLES



27 **Une question ?**
www.electrabel.be/contact
Ligne Énergie : 078 35 33 33
 accessible : lu-ve 8:00-20:00 sa 9:00-13:00
Fax: 081 77 44 69
Bureau : bpost
 Saint-Gilles Barrière • Bruxelles Gare du Nord
 ouvert : lu-ve 9:00-12:00 et 13:00-16:30
Lettres : Electrabel
 Boîte postale 10888 • 5000 Namur 1

28 **En cas d'odeur de gaz** : 02 274 40 44 (24h/24)
 (gestionnaire de réseau Sibelga)
En cas de panne électrique : 02 274 40 66 (24h/24)
 (gestionnaire de réseau Sibelga)

4 **Date de facture 18 février 2013**

Décompte **5**

période du **7-02-2012** au **22-01-2013** **6**

14 Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C....), 1000 BRUXELLES		hors TVA
15 Électricité - EAN 5454545454545454	16	453,43
Énergie	253,48	
Coûts énergie verte	5,92	
Coûts de réseau (imposés par Sibelga)	213,93	7
Redevances (imposées par diverses autorités)	23,09	
Période entre le relevé et la date de facture	- 42,99	
15 Gaz naturel - EAN 5454545454545454	16	796,74
Énergie (Electrabel)	670,02	
Coûts de réseau (imposés par Sibelga)	242,62	7
Redevances (imposées par diverses autorités)	32,15	
Période entre le relevé et la date de facture	- 148,05	
8 Montants intermédiaires déjà facturés (€ 1.447,16 TVA comprise)		- 1.197,24
Autres réductions et/ou frais (voir détails en annexe)		- 8,26
Produits et services (voir détails en annexe)		6,13
Total (hors TVA)		50,80
Total montant TVA		9,92
Total (TVA comprise)		€ 60,72 9

10 **Le paiement de la somme de € 60,72 sera demandé à votre institution financière le 8 mars 2013.** **11**

Les montants susmentionnés sont toujours exprimés en euros.

12 En réglant vos factures à temps, vous vous épargnez des frais inutiles. En cas de retard de paiement, nous sommes contraints de vous envoyer un rappel. Le coût de ce rappel (€ 5,46) vous est alors facturé.

Contact : voir en haut à droite
 Siège principal : Electrabel Customer Solutions sa, Boulevard Simón Bolívar 34, 1000 Bruxelles, Belgique
 TVA BE 0476 306 127 RPM Bruxelles - Compte bancaire IBAN BE46 0003 2544 8336 - BIC BPOTBEB1

Page 1 de 9

Facture annuelle p. 2/9 - Electrabel

Données facture

13. Montant des
prochaines factures
intermédiaires

Numéro de client : 2 222 222 222
Numéro de facture : 777 777 777 777

13

Votre nouveau montant mensuel (TVA comprise)**€ 131,56**

Ce montant vous sera facturé mensuellement à partir du 7 mars 2013.
Vous trouverez le détail de ce montant dans la rubrique 'Facture Intermédiaire'.



Facture annuelle p. 3/9 - Electrabel

Informations utiles sur votre facture



Décompte

Ce document vous renseigne vos coûts d'énergie pour la période écoulée sur base de votre consommation. Les montants déjà facturés sur les factures intermédiaires sont déduits du total.

Ce document est composé de plusieurs pages. **Sur la première page, vous trouvez le montant à payer ou à recevoir. En bas de page, vous trouvez le nouveau montant intermédiaire payable à partir de la prochaine facture intermédiaire. Sur les pages suivantes sont repris les détails des montants et des consommations.** Vous pourrez y trouver la quantité d'électricité et de gaz naturel que vous avez consommée au cours de la période écoulée et les montants correspondants. Ces pages de détails contiennent également vos données contractuelles, certains paramètres de prix et les données TVA. En consultant la première page, vous remarquerez que la facture est une addition de différents montants dont vous pouvez consulter les détails dans la rubrique 'Détails des montants'.

Énergie (fourniture par Electrabel)

Ce montant couvre l'énergie que vous avez consommée et la fourniture de service par Electrabel. C'est le seul poste de votre facture qui varie en fonction de votre fournisseur. Si vous avez choisi un prix fixe pour votre énergie, votre consommation est multipliée par le prix unitaire convenu. Si vous avez choisi un prix indexé, ce prix suit les évolutions de l'index. Les prix unitaires appliqués dans ce cas sont les moyennes des prix sur l'ensemble de la période de consommation. Par conséquent, votre consommation est multipliée par ce prix unitaire moyen.

Les coûts d'énergie verte s'appliquent en conséquence des obligations légales de présenter des certificats verts pour ainsi contribuer au développement de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

Vous trouverez plus de détails sur votre contrat dans la rubrique 'Votre contrat'.

Réductions

Une réduction de 10 euros vous est accordée si vous payez vos factures par domiciliation et lorsque votre contrat le prévoit.

Vous trouverez les éventuels avantages tarifaires sur votre prix de l'énergie dans la rubrique 'Détails des montants'.

Coûts de réseau

Les coûts de réseau sont les coûts qui couvrent les frais pour amener l'électricité et le gaz naturel à votre adresse de consommation. Ces

coûts peuvent varier en fonction de la région mais **sont contrôlés et approuvés par la CREG et indépendants de votre fournisseur.** Ces coûts de réseau comprennent les coûts de distribution et les coûts de transport, qui varient tous deux en fonction de votre consommation d'énergie et de votre adresse de consommation. **Electrabel reverse intégralement les montants perçus aux gestionnaires de distribution et de transport.**

Redevances

Votre facture comporte également diverses redevances et taxes. **Electrabel reverse intégralement ces montants aux différentes autorités concernées.**

Vous consommation pour la période entre la date de relevé et la date de la facture

Le relevé de vos index s'effectue quelques semaines avant l'émission de la facture. A ce moment, nous ne connaissons pas votre consommation pour la période entre la date du relevé et la date de la facture. Afin de vous fournir une facture aussi précise que possible, nous effectuons chaque année un calcul de votre consommation pour cette courte période. Ce calcul est basé sur votre consommation moyenne au cours des dernières années.

Chaque année, nous rectifions également le montant réclamé l'année précédente pour la période entre le relevé et la date de la facture, sur base de votre consommation réelle.

En principe, vous trouvez dans ce document:

- Une rectification du calcul de l'année précédente (pour la période entre la date du relevé et la date de la facture).
- Un calcul de votre consommation entre la date du relevé et la date de la facture. Ce montant sera rectifié sur votre prochaine facture de consommation.

En cas de déménagement, de facture de clôture ou d'autres circonstances exceptionnelles, la facture est réalisée à la date du relevé et nous pouvons facturer la consommation réelle. Dans ce cas aucune rectification n'est requise.

Il est possible que nous n'ayons pas (encore) reçu les relevés de compteur au moment où ce document a été établi. Dans ce cas, nous effectuons une estimation de votre consommation sur la base de votre historique des périodes de consommation précédentes. Ceci est explicitement mentionné sous la rubrique 'Détail de la consommation'.

Questions ou plaintes

Pour toute question sur ou contestation de votre facture, vous pouvez nous contacter via www.electrabel.be/contact, par téléphone au 078 35 33 33, par fax au 081 77 44 69 ou par courrier à Electrabel, Boîte postale 10888, 5000 Namur 1. Si vous estimez qu'une erreur s'est glissée dans votre facture, nous ferons en sorte d'y trouver une solution de commun accord. Les plaintes relatives à une facture peuvent être introduites jusqu'à 12 mois après la date d'échéance de la facture contestée. Ce délai peut être prolongé si l'erreur est imputable à un tiers, tel que le gestionnaire du réseau de distribution.

Nous mettons tout en oeuvre pour répondre au mieux à vos demandes. Au cas où vous ne seriez pas satisfait de notre réponse, vous pouvez vous adresser auprès du Service de Médiation en complétant le formulaire de plainte disponible sur www.mediateurenergie.be, par lettre adressée au Service de Médiation pour l'Énergie, Rue Royale 47, 1000 Bruxelles, par fax au numéro 02 211 10 69 ou par téléphone au 02 211 10 60.

Pour des simulations tarifaires, vous pouvez vous adresser au site www.brusim.be du régulateur régional compétent.



Facture annuelle p. 4/9 - Electrabel

Données facture

7. Détails des composantes du prix de l'énergie

Données point de fourniture

15. Type d'énergie

Données de consommation

22. Unités consommées

23. Consommation estimée depuis le relevé

Numéro de client : 2 222 222 222
Numéro de facture : 777 777 777 777

DÉTAIL MONTANTS

Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C...),
1000 BRUXELLES

15 Électricité

22 2.382 kWh

du 5-01-2012 au 31-12-2012
362 jours
2.199 kWh x € 0,0772260

du 1-01-2013 au 22-01-2013
22 jours
183 kWh x € 0,0720765

du 5-01-2012 au 22-01-2013
2.382 kWh
2.382 kWh

du 5-01-2012 au 22-01-2013
2.382 kWh
2.382 kWh

23

- 210 kWh

7

Énergie € 253,48

Livraison, Electrabel offre de base (prix indexé)
Montant hors TVA TVA
Redevance fixe € 67,46 21%
Consommation heures normales € 169,82 21%

Livraison, Electrabel EnergyPlus (prix indexé)
Redevance fixe (à partir du 1-01-2013) € 3,01 21%
Consommation heures normales (à partir du 1-01-2013) € 13,19 21%

Coûts énergie verte (certificats verts imposés par les autorités) € 5,92

Coûts énergie verte € 5,92 21%

Coûts de réseau (imposés par Sibelga) € 213,93

Coûts de distribution € 188,16 21%
Coûts de transport € 25,77 21%

Redevances (imposées par diverses autorités) € 23,09

Cotisation sur l'énergie € 4,55 21%
Cotisation fédérale € 9,63 21%
Obligations de service public € 8,91 21%

Période entre le relevé et la date de facture € - 42,99

Consommation calculée du 5-01-2012 au 6-02-2012
(déjà facturée sur le dernier décompte) € - 42,99 21%

15 Gaz naturel

22 14.363 kWh

du 5-01-2012 au 31-12-2012
362 jours
12.674 kWh x € 0,0444840

du 1-01-2013 au 22-01-2013
22 jours
1.689 kWh x € 0,0383481

du 5-01-2012 au 22-01-2013
14.363 kWh

du 5-01-2012 au 22-01-2013
14.363 kWh

7

Énergie (Electrabel) € 670,02

Livraison, Electrabel offre de base (prix indexé)
Redevance fixe € 39,35 21%
Consommation € 563,79 21%

Livraison, Electrabel EnergyPlus (prix indexé)
Redevance fixe (à partir du 1-01-2013) € 2,11 21%
Consommation (à partir du 1-01-2013) € 64,77 21%

Coûts de réseau (imposés par Sibelga) € 242,62

Coûts de distribution € 242,62 21%

Redevances (imposées par diverses autorités) € 32,15

Cotisation sur l'énergie € 14,20 21%



Facture annuelle p. 5/9 - Electrabel

Données facture

- 7. Détails des composantes du prix de l'énergie
- 8. Provisions déjà facturées
- 13. Montant des prochaines factures intermédiaires

Données de consommation

- 23. Consommation estimée depuis le relevé

Numéro de client : 2 222 222 222
Numéro de facture : 777 777 777 777

DÉTAIL MONTANTS

Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C...),
1000 BRUXELLES



14.363 kWh 14.363 kWh	7 Cotisation fédérale Surcharge clients protégés Obligations de service public	€ 1,78 € 7,75 € 8,42	21% <1> 21%
--------------------------	--	----------------------------	-------------------

23 - 2.387 kWh	Période entre le relevé et la date de facture	€ - 148,05
	Consommation calculée du 5-01-2012 au 6-02-2012	€ - 146,60 21%
	Consommation calculée du 5-01-2012 au 6-02-2012 (déjà facturée sur le dernier décompte)	€ - 1,45 <1>

Divers

Autres réductions et/ou frais	€ - 8,26
Réduction pour domiciliation (10,00 EUR TVA comprise)	€ - 8,26 21%

Produits et services	€ 6,13
Home Maintenance Gaz naturel - Jan	€ 6,13 6%

Facture intermédiaire

8	Montants intermédiaires déjà facturés (TVA comprise)	€ 1.447,16																								
	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td>mar '12</td> <td>avr '12</td> <td>mai '12</td> <td>juin '12</td> <td>juil '12</td> <td>août '12</td> </tr> <tr> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> </tr> <tr> <td>sep '12</td> <td>oct '12</td> <td>nov '12</td> <td>déc '12</td> <td>jan '13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td>131,56</td> <td></td> </tr> </table>	mar '12	avr '12	mai '12	juin '12	juil '12	août '12	131,56	131,56	131,56	131,56	131,56	131,56	sep '12	oct '12	nov '12	déc '12	jan '13		131,56	131,56	131,56	131,56	131,56		
mar '12	avr '12	mai '12	juin '12	juil '12	août '12																					
131,56	131,56	131,56	131,56	131,56	131,56																					
sep '12	oct '12	nov '12	déc '12	jan '13																						
131,56	131,56	131,56	131,56	131,56																						

Les montants mentionnés ne concernent que l'énergie déjà portée en compte dans vos factures intermédiaires. Les services ou autres frais figurant sur vos factures intermédiaires ne sont pas déduits de votre décompte.

Le montant de votre nouvelle facture intermédiaire est basé sur les valeurs qui nous ont été communiquées par votre gestionnaire de réseau de distribution ou selon les accords que vous avez conclus avec nous. Pour toute information complémentaire sur le mode de calcul, surfez sur www.electrabel.be/factureintermediaire

13	Vos factures intermédiaires à partir de 03/2013 (TVA comprise)	€ 131,56
	Votre nouveau montant mensuel (à partir du 7 mars 2013)	
	Électricité	€ 41,66
	Gaz naturel	€ 89,90
		€ 131,56 (TVA comprise)



Facture annuelle p. 6/9 - Electrabel

Données point de fourniture

- 14. Adresse de fourniture
- 15. Type d'énergie
- 17. Numéro de compteur

Données de consommation

- 24. Index précédent
- 25. Dernier index relevé
- 26. Consommations annualisées des années précédentes

Numéro de client : 2 222 222 222
 Numéro de facture : 777 777 777 777

DÉTAIL CONSOMMATION

14 Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C....),
 1000 BRUXELLES

> Relevé et consommation mesurée

15 Électricité

Normal : 2.382 kWh
2.382 kWh électricité

17 2419 - Normal

Consommation mesurée sur 384 jours

Numéro de compteur

24 Index
 4-01-2012
 3 6 6 1 8

25 Index
 22-01-2013
 3 9 0 0 0

15 Gaz naturel

Total : 1.450 m³
 Conversion : 9,9055 kWh/m³
14.363 kWh gaz naturel

17 4747

Consommation mesurée sur 384 jours

Numéro de compteur

Consommation

24 Index
 4-01-2012
 6 8 9 4

25 Index
 22-01-2013
 8 3 4 4

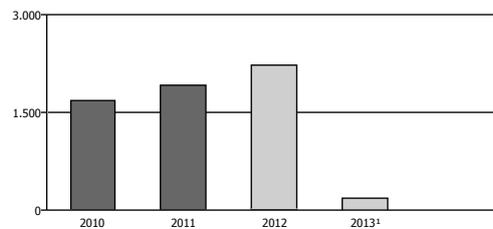
La consommation de gaz naturel est convertie de m³ en kWh.

> Comparaison avec les années précédentes

Le graphique et le tableau ci-dessous donnent un aperçu de l'évolution de votre consommation d'électricité et de gaz naturel (exprimée en kWh) par année calendaire.

15 Électricité

- consommation sur factures précédentes
- consommation sur cette facture
- † année incomplète



26

Normal	2010	2011	2012	2013 [†]
	1.682 kWh	1.917 kWh	2.225 kWh	183 kWh



Facture annuelle p. 7/9 - Electrabel

Données point de fourniture

15. Type d'énergie

Données de consommation

26. Consommations annualisées des années précédentes

Numéro de client : 2 222 222 222
Numéro de facture : 777 777 777 777

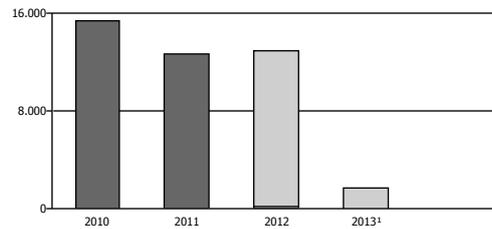
DÉTAIL CONSOMMATION

Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C....),
1000 BRUXELLES



15 Gaz naturel

- consommation sur factures précédentes
- consommation sur cette facture année incomplète



	2010	2011	2012	2013*
26 Consommation	15.374 kWh	12.662 kWh	12.921 kWh	1.689 kWh

L'énergie la moins chère est celle que vous ne consommez pas. Electrabel vous aide à réduire votre consommation jusqu'à 30 % et à diminuer vos émissions de CO₂. Pour plus d'infos surfez sur www.electrabel.be/conseils

> Origine de la livraison d'électricité

L'électricité est issue de différentes sources.

Origine de la livraison totale d'électricité de votre fournisseur: sources d'énergies renouvelables (38,59%), cogénération de qualité (3,19%), combustibles fossiles (14,54%) (gaz naturel: 10,50%, autres: 4,04%), nucléaire (42,21%), inconnu (1,47%). Origine de l'électricité mise à votre disposition (Electrabel EnergyPlus / Electrabel offre de base): cogénération de qualité (5,20%), combustibles fossiles (23,67%) (gaz naturel: 17,11%, autres: 6,56%), nucléaire (68,72%), inconnu (2,41%).

Pour plus d'informations sur les déchets radioactifs et les émissions CO₂, surfez sur:

- www.electrabel.be/dechets
- www.electrabel.be/emissionsco2

> Part du mazout de chauffage dans le prix de l'énergie pour le gaz naturel

Pour le 1er trimestre 2013, la part du mazout de chauffage dans le prix de l'énergie (hors coûts de transport) pour un client type avec chauffage au gaz (consommation de 23.250 kWh/an) s'élève à 46%.



Facture annuelle p. 8/9 - Electrabel

Données contrat

- 18. Type de contrat
- 19. Durée
- 20. Modalités de résiliation
- 21. Date de fin

Numéro de client : 2 222 222 222
 Numéro de facture : 777 777 777 777

VOTRE CONTRAT INFORMATION PRIX TVA

Adresse de consommation : CHAUSSEE DE BRUXELLES 00 (2. C....),
 1000 BRUXELLES

> Vos contrats actuels

- 18** **Electrabel EnergyPlus**
 Vos contrats pour l'électricité et le gaz naturel ont commencé le 1 janvier 2013 et ont une durée de 3 ans. Vos contrats se poursuivent ensuite pour un an à chaque fois, sauf si nous y mettons fin par écrit au plus tard deux mois avant la fin de la période en cours. Vous pouvez mettre fin à vos contrats à tout moment, sans indemnité, moyennant le respect d'un préavis écrit d'un mois. La période en cours actuelle prend fin le 31 décembre 2015. Vous trouverez les conditions générales sur www.electrabel.be
- 19**
- 20**
- 21**

> Formules de prix appliquées - à titre d'information

5-01-2012 au 31-12-2012
 42,41 x Ne EUR/an
 0,0245800 x Ne + 0,0169800 x Nc EUR/kWh

1-01-2013 au 22-01-2013
 50,00 EUR/an
 0,0057500 + 0,0012350 x Epi EUR/kWh

5-01-2012 au 31-12-2012
 22,82 x Igd EUR/an
 0,0017680 x Igd + 0,0213000 x Gpi EUR/kWh

1-01-2013 au 22-01-2013
 35,00 EUR/an
 0,0072000 + 0,0010000 x NGpi EUR/kWh

Électricité, Electrabel offre de base
 Redevance fixe ELEC 35
 Consommation heures normales ELEC 35

Électricité, Electrabel EnergyPlus
 Redevance fixe
 Consommation heures normales

Gaz naturel, Electrabel offre de base
 Redevance fixe GAZ 30
 Consommation GAZ 30

Gaz naturel, Electrabel EnergyPlus
 Redevance fixe
 Consommation

Electrabel applique automatiquement la formule de prix ELEC ou GAZ la plus avantageuse pour vous, en fonction de votre consommation annuelle. Pour plus d'informations sur les paramètres d'indexation mensuels (jusqu'au 31-12-2012) et trimestriels (à partir du 1-01-2013), consultez notre site www.electrabel.be/parametres. Si vous ne disposez pas d'internet, vous pouvez demander ces informations en appelant la Ligne Energie au 078 35 33 33.

> Coûts de réseau et redevances

0,0789924 EUR/kWh
 0,0108186 EUR/kWh
 0,0019088 EUR/kWh
 0,0030955 EUR/kWh
 0,0168920 EUR/kWh
 0,0009889 EUR/kWh
 0,0001355 EUR/kWh
 0,0003419 EUR/kWh

Coûts de distribution moyens pour électricité
 Coûts de transport moyens pour électricité
 Cotisation sur l'énergie électricité
 Cotisation fédérale électricité *
 Coûts de distribution moyens pour gaz naturel
 Cotisation sur l'énergie gaz naturel
 Cotisation fédérale gaz naturel *
 Surcharge clients protégés gaz naturel *

*Dans nos calculs, nous utilisons toujours le prix en vigueur pour la période concernée.
 * Pour un aperçu de l'évolution des tarifs, nous vous renvoyons au site Internet de la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz (CREG) : www.creg.be*

> Information TVA

régime TVA	base TVA	TVA
21%	€ 45,63	€ 9,55
6%	€ 6,13	€ 0,37
<1> Exonération art. 28 du code TVA	€ - 0,96	-
Total	€ 50,80	€ 9,92



Facture annuelle p. 9/9 - Electrabel

Numéro de client : 2 222 222 222
Numéro de facture : 777 777 777 777

ANNEXE



> Application du tarif social

L'AR du 28 juin 2009 règle l'application automatique du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel. Cela signifie qu'Electrabel doit communiquer les données de ses clients résidentiels au SPF Économie, qui les compare avec les données contenues dans le Registre national et la Banque-carrefour de la Sécurité sociale. Sur la base de cette comparaison, le SPF Économie nous indique quels clients ont droit à l'application du tarif social pour l'électricité et le gaz naturel, et pour quelle période. Ce règlement a été introduit pour que les clients ne doivent plus fournir leur attestation à leur fournisseur d'énergie.

Il se peut toutefois que vos données ne puissent pas être comparées ou ne soient pas (encore) disponibles. Si vous constatez donc que votre énergie n'est pas facturée au tarif social, alors que vous y avez droit, nous vous invitons à nous fournir de nouveau votre attestation. Nous adapterons vos factures.

Si vous ne souhaitez pas qu'Electrabel transmette vos données au SPF Économie, veuillez nous en avertir par le biais d'une communication datée et signée. Dans ce cas, vous devez également nous fournir votre attestation prouvant que vous avez droit au tarif social.

> Informations supplémentaires

- La cotisation fédérale électricité se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le passif nucléaire, le fonds Kyoto, le fonds social (CPAS), les clients protégés et les primes de chauffage (si vous avez opté pour de l'énergie verte, les éléments 'passif nucléaire' et 'fonds Kyoto' ne s'appliquent pas).
- La surcharge clients protégés est une cotisation fédérale au fonds consacré au financement du coût réel net résultant de l'application des prix sociaux maximaux pour la fourniture de gaz naturel aux clients résidentiels protégés à revenus modestes ou en situation précaire.
- La cotisation fédérale gaz se compose des éléments suivants : le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds social (CPAS) et les primes de chauffage.
- La cotisation 'obligations de service public' est notamment consacrée à la politique sociale de l'énergie, à la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale ainsi qu'aux frais de fonctionnement du régulateur régional.
- La cotisation sur l'énergie est un impôt indirect (accise) frappant la mise en consommation ou l'utilisation de gaz naturel et d'électricité.